Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_37-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 9 mars 2026

N° 2026/03/09/37

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* **: 30** *Nombre de votants* : **32**	*Date de convocation :* *24 février 2026*

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :			
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSET	Chantal LOUIS
Claudine DESMET	Françoise GATEL	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Bertrand TANGUILLE	Laurence SAVATTE	Hervé DIOT
Bruno VETTIER	Séverine MAYEUX	Arnaud BOMPOIL	Ludovic LONCLE
Stéphanie DOUESSIN	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE	Emeline HENON
Arnaud RADDE	Nadine CHALVET	Laurent CHAUSSERAY	

Absents :	
Vincent BOUTEMY	Marie AGEZ donne pouvoir à Claudine DESMET
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Subvention aux projets pédagogiques des écoles

Rapporteur : Philippe LANGLOIS

La commune apporte chaque année une aide aux projets d'initiative pédagogique (classe de mer, de rivière, théâtre…) des écoles publiques ou privées pour tous les élèves inscrits à la rentrée scolaire, indépendamment de leur domiciliation.

Compte tenu des orientations budgétaires, la commission vie scolaire a proposé le maintien du montant par élève par rapport à celui de 2025 soit :

- 2,20 € pour un élève en maternelle
- 7,97 € pour un élève en élémentaire

Par conséquent, les subventions pour les projets pédagogiques des écoles sont les suivantes :

- **Ecole élémentaire la Pince Guerrière**

Pour l'année scolaire 2025-2026, il est proposé d'apporter une aide de 7,97 € pour chacun des 371 enfants de l'école soit une enveloppe de **2 956,87 €** pour les projets de l'année.

- **Ecole maternelle Le Centaure**

Pour l'année scolaire 2025-2026, il est proposé d'apporter une aide de 2,20 € pour chacun des 175 enfants de l'école soit une enveloppe de **385 €** pour les projets de l'année.

- **Ecole élémentaire Sainte-Croix**

Pour l'année scolaire 2025-2026, il est proposé d'apporter une aide de 7,97 € pour chacun des 294 enfants de l'école soit une enveloppe de **2343,18 €** pour les projets de l'année.

- **Ecole maternelle Sainte-Croix**

Pour l'année scolaire 2025-2026, il est proposé d'apporter une aide de 2,20 € pour chacun des 177 enfants de l'école soit une enveloppe de **389,40 €** pour les projets de l'année.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_37-DE

- **Ecole élémentaire Saint-Pascal**

Pour l'année scolaire 2025-2026, il est proposé d'apporter une aide de 7,97 € pour chacun des 116 enfants de l'école soit une enveloppe de **924,52 €** pour les projets de l'année.

- **Ecole maternelle Saint-Pascal**

Pour l'année scolaire 2025-2026, il est proposé d'apporter une aide de 2,20 € pour chacun des 78 enfants de l'école soit une enveloppe de **171,60 €** pour les projets de l'année.

- **Ecole élémentaire Saint Jean-Baptiste**

Pour l'année scolaire 2025-2026, il est proposé d'apporter une aide de 7,97 € pour chacun des 48 enfants de l'école soit une enveloppe de **382,56 €** pour les projets de l'année.

- **Ecole maternelle Saint Jean-Baptiste**

Pour l'année scolaire 2025-2026, il est proposé d'apporter une aide de 2,20 € pour chacun des 18 enfants de l'école soit une enveloppe de **39,60 €** pour les projets de l'année.

Les conventions sont jointes à la note de synthèse **(Annexes 1.37, 2.37 et 3.37** : **Dotation aux projets pédagogiques 2026 - école privée Saint Jean-Baptiste, Saint Pascal et Sainte Croix)**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Affaires scolaires du 05 novembre 2025,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 18 février 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve ces subventions allouées aux écoles du territoire pour des projets pédagogiques de l'année scolaire 2025-2026.**

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Yves RENAULT

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée au Sport
et aux Associations sportives

MAIRIE de CHATEAUGIRON (ILLE-et-VILAINE)

Catherine TAUPIN

Catherine TAUPIN